

DECISION

Objet : signature d'un contrat d'engagement avec la Société XXL JUMP – Mise en place d'un village gonflables d'été avec surveillance- du 15 au 31 juillet 2021.

- Vu le Code des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2122-22,
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 novembre 2023 portant délégation au maire en vertu de l'article 2122-22 du CGCT,
- Vu la proposition de la Société XL JUMP,
- Le Maire soussigné,

DECIDE :

ARTICLE 1 : est signé avec la Société « XXL Jump », représentée par Monsieur Jérôme Hermant, un contrat d'engagement pour la création et fonctionnement d'une aire de jeux, du 15 au 31 juillet 2024 aux conditions suivantes :

Coordonnées du mandataire : Société XXL Jump
93 bis route nationale 62670 Mazingarbe
03 61 48 80 16
contact@xxi-jump.fr

Siret : 841 961 188 000 23

Date de la prestation : Du 15 au 31 Juillet 2024 inclus du lundi au dimanche de 14h à 19h avec renouvellement des jeux 4 fois sur la période.

Coût de la prestation :
Montant total TTC : 10 100 € (Dix-mille -cent euros TTC).

Date de signature du contrat : le 22/04/2024

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune.

A Wormhout, le 22/04/2024

Le Maire, **Pour le Maire,**

Acte rendu exécutoire par
dépôt en sous-Préfecture le
Publication ou notification le

Le Maire

David CALCOEN




l'Adjoint délégué
Florence DEHONDT

David CALCOEN